

Le 3 Mars 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Mayo, tenue le 3 Mars 2014 à 19h30 à la salle du conseil municipal de Mayo, Québec.

SONT PRESENTS : Son Honneur Le Maire Normand Vachon, les conseillères Renée Giroux et Joanne St-Amour Sanscartier ainsi que les conseillers Ian de Cotret-Brazeau, Pierre Robineau, John Kane et Robert Bertrand.

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Le Maire Normand Vachon. La Secrétaire Trésorière était présente. L'assemblée fut délibérée comme suit :

Ordre du jour :

- 1- Questions du public
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 3 Février 2014
- 4- Rapport de l'inspecteur
- 5- Condoléances au conseiller Ian de Cotret Brazeau suite au décès de son père
- 6- Approbation des comptes
- 7- Dépôt du rapport financier 2013 présenté par le vérificateur
- 8- Dépôt du rapport de madame Joly sur la planification stratégique de la municipalité
- 9- Adoption du Code d'éthique et déontologie des élus
- 10- Nomination de l'adjoint du Directeur du Service de la sécurité Incendie
- 11- Nomination du vérificateur pour l'année 2014
- 12- Nomination d'un représentant pour la réunion annuelle de Tricentris.
- 13- Désignation de deux lieux d'affichage des avis publics
- 14- Soumission pour le nivelage des chemins d'été
- 15- Formation pour la directrice générale
- 16- Autorisation pour le Directeur du service de sécurité incendie d'aller au congrès des directeurs incendie
- 17- Frais de la directrice générale à l'occasion des tables DG et des comités
- 18- Autorisation d'achat d'une balançoire
- 19- Autorisation de paiement à Dubuc et Ménard
- 20- Adoption du budget prévisionnel du 150^{ème} anniversaire
- 21- Information sur le report de paiement 2013 sur budget 2014
- 22- Questions
- 23- Levée de l'assemblée

2014-03-031 **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Mme Renée Giroux

Appuyé par M. John Kane

QUE l'ordre du jour tel que ci-dessus soit approuvé.

Adopté à l'unanimité

2014-03-032 **Adoption du procès-verbal du 3 Février 2014**

Proposé par M. Pierre Robineau
Appuyé par M. Ian de Cotret-Brazeau

QUE le procès-verbal de la séance du 3 Février 2014 soit et est adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

2014-03-33 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2014-0102	291, Chemin Roy	Rénovation	Agr-a
2014-0201	230, Chemin Des Libellules	installation septique	For-a
2014-0202	82, Rivière Blanche	Construction	Rec-c
2014-0203	82, Rivière Blanche	installation septique	Rec-c
2014-0204	82, Rivière Blanche	Puit artésien	Rec-c
2014-0205	9, Rivière Blanche	Rénovation	Agr-c

2014-03-034 Condoléances au conseiller Ian de Cotret Brazeau

Attendu le décès récent de M. Jean-Paul Brazeau, père de notre conseiller Ian de Cotret Brazeau;

IL EST PROPOSÉ par M. Robert Bertrand
APPUYÉ par Mme Joanne St-Amour Sanscartier

Que l'ensemble du conseil municipal adresse ses plus vives condoléances au conseiller Ian de Cotret Brazeau et à sa famille pour le décès de son père.

Adopté à l'unanimité

2014-03-035 Approbation des comptes

IL EST PROPOSÉ par Mme Renée Giroux
APPUYÉ par M. Pierre Robineau

Que les comptes qui suivent soient et sont approuvés et payés

Liste des comptes à payer au 28 février 2014

# chèque	Fournisseur	Description	Montant
5485	2963-2072 Québec Inc.	Ordures - Janvier 2014	5 375.08 \$
5486	Edward Lavell	Remboursement - Matricule inexistant au crédit	4.06 \$
5487	Yves Lafleur	Honoraires et déplacements	1 029.80 \$
5488	2963-2072 Québec Inc.	Ordures - Février 2014	5 454.13 \$
5489	Infotech	Logiciels et informatique	1 931.58 \$
5490	Émile Charette et fils	Entretien bâtiment	126.44 \$
5491	MRC Papineau	Quote-Part / Mise à jour matrice	16 405.62 \$
5492	Librairie Rose-Marie	Fourniture de bureau	399.09 \$
5493	Pyromateck	Incendie - Fourniture	206.73 \$
5494	Transcontinental	Avis public	167.59 \$
5495	Exel Radio	Incendie - Communications	827.26 \$
5496	Tricentris	Subvention 2014	569.18 \$
5497	Normand Vachon	Remboursement achat	80.99 \$

5498	Dépanneur Mauzeroll	Frais postaux	580.49 \$
5499	chèque inexistant	erreur impression	- \$
5500	chèque inexistant	erreur impression	- \$
5501	Martin & Lévesque	Incendie - Uniforme	65.54 \$
5502	Signo Tech Inc.	Plaque civique	51.10 \$
5503	Municipalité Canton Lochaber	Adhésion ADMQ 50% (chèque 5474 annulé)	211.20 \$
5504	Construction Curtis Lavell	Déneigement - Mars 2014	16 864.73 \$
5505	Traiteur Brazeau	Séance décembre 2013	54.12 \$
5506	Waste Management	Ordures - 3.66 tonnes	307.06 \$
5507	Marie-Agnès Lacoste	Déplacement - Janvier et février 2014	179.28 \$
5508	ACISQ	Congrès annuel	620.87 \$
5509	Robert Maloney	Entretien véhicule	480.00 \$
5510	MRC Papineau	Mise à jour matrice	111.12 \$
5511	BSP Associés inc.	Travaux Daly	1 284.78 \$
5512	Transcontinental	Avis public	165.29 \$
5513	Revenu Canada	Remise impôt	571.00 \$
5514	ministère du Revenu	Remise impôt	1 545.72 \$
5515	municipalité de l'Ange- Gardien	Voirie Townline	4 663.00 \$
5516	ministère des Finances	Incendie - véhicule	66.25 \$
5517	Revenu Québec	Remise gouvernementale	839.70 \$
5518	Michael Carson	Déplacements	219.10 \$
5519	Waste Management	Ordures - 4.09 tonnes	345.06 \$
5520	Jean Gagné, arpenteur	Rivière-Blanche	5 288.85 \$
5521	Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	56.88 \$
5522	Huguette Joly	Planification stratégique	3 000.00 \$
5523	Jean V. Dubuc	Vérification annuelle	10 060.31 \$
Total :			80 209.00 \$

Paievements Internet

Bell Canada	Téléphone	113.27 \$
Hydro-Québec	Électricité	- \$
Visa		- \$
Total :		113.27 \$

Paies

Chèque 623 à 636	Total :	9 359.13 \$
------------------	----------------	--------------------

Grand total : 89 681.40 \$

La secrétaire-trésorière atteste qu'il y a des crédits suffisants

Adopté à l'unanimité

2014-03-036 Dépôt du rapport financier 2013

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2013, tel que présenté à la séance du conseil ce 03 Mars 2014.

2014-03-037 Dépôt du rapport de planification stratégique de la municipalité

Attendu que les 25 et 26 janvier 2014, le conseil municipal ainsi que les employés se réunissaient pour un lac à l'épaule pour mettre en place la planification stratégique de la municipalité;

Attendu que la personne responsable d'animer cette rencontre, madame Joly, a élaboré la planification telle que ressortie des discussions de ces deux journées;

Attendu que le Conseil souhaite mettre à disposition de tous les citoyens de Mayo cette planification stratégique et la vision de développement de ses élus définies dans le rapport final de Madame Joly, et que ledit rapport peut être consulté à la municipalité durant les heures d'ouverture des bureaux de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par M. John Kane
APPUYÉ par Mme Renée Giroux

QUE le Conseil municipal adopte par la présente les deux documents appelés « Analyse de l'environnement interne et de l'environnement externe immédiat » et « Planification stratégique 2014-2017 » et constituant le rapport final de Mme Joly.

Adopté à l'unanimité

2014-03-038 Adoption du règlement 2014-02 Code d'éthique et de déontologie des élus

Attendu que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

Attendu que les élus de la municipalité de Mayo doivent voter un règlement afin de réviser le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, et l'envoyer certifié au Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire avant le 31 mars 2014;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 3 Février 2014 avec la présentation du projet;

Attendu l'avis public publié le 7 Février 2014 résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 7ième jour après la publication de cet avis public;

Attendu que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ont été respectées;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

Il est proposé par Mme Joanne St-Amour Sanscartier
Appuyé par Mme Renée Giroux

Que la municipalité de Mayo adopte son règlement 2014-02 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

Adopté à l'unanimité

2014-03-039 Nomination de l'adjoint au Directeur du service de sécurité incendie

Attendu que le directeur adjoint du service de sécurité incendie de Mayo et Mulgrave-et-Derry a démissionné en Décembre 2013, et qu'il convient de nommer un nouveau directeur adjoint;

Attendu la recommandation donnée par le Comité de la Sécurité Publique en faveur de la nomination de M. Brandon Lalonde au poste de directeur adjoint;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Robineau

APPUYÉ par M. Ian de Cotret-Brazeau

Que le conseil municipal nomme M. Brandon Lalonde au poste de directeur adjoint du service de sécurité incendie de Mayo et Mulgrave-et-Derry.

Adopté à l'unanimité

2014-03-040 Renouvellement du mandat du vérificateur pour l'année 2014

IL EST PROPOSÉ par Mme Joanne St-Amour Sanscartier

APPUYÉ par Mme Renée Giroux

Que le conseil municipal renouvelle le contrat avec le vérificateur Dubuc et Ménard pour la vérification de l'année 2014, au tarif de 98 \$/H pour Jean Dubuc, 95\$/H pour Christian Ménard et 41,75\$/H pour le secrétariat.

Adopté à l'unanimité

2014-03-041 Nomination d'un représentant pour la réunion annuelle de Tricentris

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Robineau

APPUYÉ par M. Robert Bertrand

QUE le conseil municipal nomme Mme Renée Giroux pour représenter la municipalité de Mayo lors de la réunion annuelle de Tricentris.

Adopté à l'unanimité

2014-03-042 Désignation de deux lieux d'affichage des avis publics

Attendu l'article 431 du Code municipal du Québec, permettant aux municipalités de désigner les deux endroits d'affichage des avis publics non publiés dans un journal, sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par M. Robert Bertrand

APPUYÉ par M. John Kane

Que le conseil désigne l'intersection des chemins Burke et Monaghan , également le panneau situé aux abords du terrain de tennis du Lac Long,

et la porte d'entrée du bâtiment municipal, 20 chemin McAlendin, comme lieux d'affichage de ses avis publics ;

Que le conseil ayant à cœur le souci d'informer adéquatement ses citoyens, les avis publics seront publiés aussi sur son site internet.

Adopté à l'unanimité

2014-03-043 Soumission pour le nivelage des chemins d'été

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Robineau

APPUYÉ par M. Ian de Cotret-Brazeau

Que le Conseil invite Transport Michel Deschamps et Pavage Lafleur à soumissionner pour le nivelage des chemins d'été en 2014 selon location à l'heure. Les soumissions seront ouvertes le Vendredi 4 Avril à 10H00.

Que le soumissionnaire sera choisi lors de la session régulière du Conseil le 8 Avril.

Adopté à l'unanimité

2014-03-044 Formation de la Directrice générale

Attendu que la directrice générale, dans le cadre de ses fonctions, doit suivre des cours de mise à jour du cadre légal et comptable de la gestion municipale;

Attendu que l'ADMQ demande le suivi de 3 cours / an afin de donner une certification spécifique aux directeurs généraux de municipalités;

Attendu que l'association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADMQ) offre un programme de formation souple par internet;

Attendu que la directrice générale demande à suivre les cours de « Environnement juridique et politique de la municipalité », « Comptabilité municipale I » et « Préparation et rédaction de documents : règlement et politique » au cout total de 839\$ + taxes;

IL EST PROPOSÉ par Mme Renée Giroux

APPUYÉ par Mme Joanne St-Amour Sanscartier

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à suivre les trois cours choisis ;

Que le cout sera partagé par parts égales avec la municipalité de Canton de Lochaber.

Adopté à l'unanimité

2014-03-045 Autorisation pour le Directeur du service de sécurité incendie d'aller au congrès des Directeurs des services incendie des municipalités du Québec

Attendu que le congrès des Directeurs des services de sécurité incendie des municipalités du Québec aura lieu du 16 au 20 mai 2014 à Montréal;

Attendu que le budget 2014 prévoit une dépense de Congrès pour couvrir les frais du Directeur du service de sécurité incendie de Mayo et Mulgrave-et-Derry;

Il est proposé M. Pierre Robineau
Et appuyé par M. Ian de Cotret-Brazeau

Que le conseil autorise M. Tim Lalonde à assister au dit congrès;

Que les dépenses liées à ce congrès, telles que location de véhicule, frais d'inscription, hébergement et repas seront payés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité

2014-03-046 Frais de la directrice générale à l'occasion des tables de DG et des comités

Attendu que la directrice générale assistera aux tables des Directeurs Généraux de la MRC Papineau,

Attendu que la directrice générale peut être amenée à participer à des comités de la MRC Papineau;

Il est proposé par M John Kane
Et appuyé par M. Robert Bertrand

Que le conseil partagera les coûts par moitié de ces représentations avec la municipalité de canton de Lochaber, tant sur ce qui a trait au temps de présence selon son salaire horaire que sur ce qui a trait aux frais de déplacement et de repas.

Adopté à l'unanimité

2014-03-047 Autorisation d'achat d'une balançoire

Attendu qu'une balançoire pour enfant devrait être installée dans le parc de la municipalité;

Attendu que le Comité des loisirs de Mayo propose l'achat d'une balançoire au tarif de 2 200,80 \$ + taxes auprès du fournisseur Jambette;

Il est proposé par Mme Joanne St-Amour Sanscartier
Et appuyé par Mme Renée Giroux

Que le conseil autorise l'achat de la balançoire pour enfant au prix de 2 200,80 \$+ taxes auprès de Jambette.

Adopté à l'unanimité

2014-03-048 Autorisation de paiement à Dubuc et Ménard

Il est proposé par Mme Renée Giroux

Et appuyé par M. Robert Bertrand

Que le conseil autorise le paiement de 8 750 \$+taxes correspondant aux frais du vérificateur pour le rapport financier de 2013,

Adopté à l'unanimité

2014-03-51 Budget prévisionnel du 150ème anniversaire de la municipalité de mayo

Attendu que le Comité du 150ème a présenté au conseil le projet de la journée du pique-nique organisée à l'occasion du 150ème anniversaire de la municipalité;

Attendu que, selon ce projet, le budget prévisionnel des dépenses s'élèverait à 17 938 \$ sans les taxes, que ses revenus estimés seraient de 6 000 \$, que le budget inscrit une participation de la municipalité de 10 000 \$, avec un déficit prévu de 1 938 \$;

Il est proposé par Mme Renée Giroux
Appuyé par M. Ian de Cotret-Brazeau

Que le conseil approuve le budget tel que présenté,

Que la municipalité participera à la célébration du 150ème à hauteur de 10 000 \$, tel que prévu dans son budget 2014, sur présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité

2014-03-050 Information de report de paiement 2013 sur budget 2014

Attendu qu'il est apparu en Février 2014 que deux factures de compte Visa datées du 28 Novembre 2013 et du 30 décembre, pour les périodes allant de Novembre à décembre 2013 n'avaient pas été comptabilisés, et que la seconde facture n'avait pas été payée non plus;

Attendu que les écritures des deux factures et le paiement de la seconde ont été faites dès le 13 Février 2014;

Attendu que la nouvelle direction générale n'a eu d'autre choix, la vérification du rapport financier 2013 étant close depuis le 29 Janvier 2014, que d'imputer ces factures à l'exercice 2014;

Il est proposé par M. Pierre Robineau
Et appuyé par Mme Renée Giroux

Que l'ensemble du conseil municipal et le maire ont été informés que le poste 02-220-00-640 Essence dans la catégorie Sécurité est imputé d'un montant de 804,67 \$ par les factures de 2013;

Que l'ensemble du conseil municipal et le maire ont été informés que le poste 02-220-00-310 déplacement personnel dans la catégorie Sécurité est imputé d'un montant de 347,78 \$ pour les factures 2013;

Que de ce fait, un transfert de postes budgétaire sera nécessaire dans le courant de l'année 2014 pour ces deux postes.

Adopté à l'unanimité

2014-03-051 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Ian de Cotret-Brzeau
Et appuyé par Mme Renée Giroux

Que l'assemblée soit levée.

Approuvé à l'unanimité

Normand Vachon
Maire

Marie-Agnès Lacoste
Secrétaire trésorière